



CVVT

Cercle de la Voile Vevey - La Tour



REGLEMENT NAVIGATION LIBRE QUILLARD

Dans le but de favoriser l'accès à la navigation au plus grand nombre et pratiquer des sorties voile dans le cadre de vos loisirs, Le CVVT met à disposition des membres du club qui adhère au groupe de la navigation libre deux Surprise.

Admission :

- Etre membre du CVVT
- Etre titulaire du permis D

1- Les règles de pratiques :

- o Un skipper responsable sera assigné pour chaque sortie, il est seul responsable de l'utilisation du voilier.
- o Toujours 2 à 3* personnes minimum à bord (*suivant le niveau et la météo).
- o Il faudra être en possession de son permis de conduire pour la sortie.
- o Réservation des sorties de navigation sur le site <http://voile-libre-cvvt.e-monsite.com/>
- o Tout dommage ou toute disparition d'un accessoire provenant d'une mauvaise utilisation ou négligence sera à la charge des personnes à bord.
- o L'équipe de l'école de voile est seule habilitée à juger de la nécessité d'annuler une sortie.
- o Le skipper responsable devra remplir le carnet de bord à chaque sortie
- o Annoncer tous les dégâts et les mentionner dans le carnet de bord.

2- Les règles de Sécurité

- o Pas de sorties au-delà de 4 beaufort lorsque l'école de voile est fermée
- o Le port du gilet de sauvetage est obligatoire selon la météo du jour (voir avec les moniteurs).
- o On ne sort pas lorsque les feux d'avis de prudence, dès 40 tours par minute fonctionnent. Si on est déjà sur l'eau, on rentre au plus vite.
- o Avant chaque navigation, on contrôle le matériel de sécurité.
- o On adapte le choix des voiles selon les conditions
- o Chaque membre s'engage à ne prendre à bord que le nombre de passagers autorisés par le permis du bateau, des conditions météo et son équipement de sauvetage.
- o il est nécessaire de consulter la météo avant chaque sortie
- o Les numéros d'urgence sont dans le livre de bord.

3- Maintenance

Chaque membre adhérent aura à cœur de maintenir les bateaux à leur meilleur niveau opérationnel après chaque sortie.

L'équipement des bateaux est contrôlé avant chaque sortie.

Les dégâts usuels et accidentels sont impérativement annoncés au retour de chaque sortie par le biais d'un sms ou d'un e-mail à la cheffe de base afin qu'elle puisse faire procéder aux réparations.

3- Assurance

Les bateaux sont assurés en responsabilité civile et en casco complète par le CVVT pour une navigation sur le lac Léman. La franchise reste à la charge des membres de l'équipage présents à bord au moment de l'incident.

En cas de faute grave, les conditions ci-dessus restent réservées, selon la loi sur le Contrat d'Assurance

4- Représentation du groupe, autorité et arbitrage

Les moniteurs du CVVT feront le lien avec le comité.

Le comité du club par la voix de son président arbitrera les décisions ou conflits relatifs au groupe Surprise. Il n'y a pas d'autre autorité de recours.

Le comité se réserve le droit en tout temps d'avertir, voir, de retirer le forfait à un membre qui aurait commis une faute grave ou qui n'aurait pas respecté le règlement d'utilisation des bateaux du groupe Surprise. En cas de récidive, l'exclusion du groupe pourra être prononcée, et ceci sans le remboursement de la saison en cours.

5- Tarif de base

Frs 700.- (Prix d'entrée obligatoire) quelle que soit la période d'adhésion.

Les options :

Option n° 1 : Frs 300.- en supplément :

Cela donne droit de naviguer avec des personnes de votre choix, non-membres du CVVT, ou membres loisirs adultes (familles, amis...)

Options n° 2 : Frs 300.- en supplément

C'est une combinaison de deux sections, navigation libre dériveur et quillard vous donnant la possibilité de naviguer sur l'embarcation de votre choix

En cas de cumul des options, une remise de Frs 100.- sera offerte

Le comité (dernière version du règlement modifié)

15 août 2016